

**RAPPORT N° 01/ 5-28**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CONSTRUCTION DE VESTIAIRES SANITAIRES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DE DOMENJOD ( A PROXIMITE DU COLLEGE )**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER DES MARCHES**

Les équipements sportifs municipaux situés à proximité du collège de DOMENJOD sur l'ex-terrain de football comprenant des plateaux noirs, une piste de sprint, un mini plateau vert et une piste de jogging sont très utilisés à la fois par le collège et par les sportifs du quartier.

Afin d'améliorer la gestion de ce site et d'offrir un meilleur service, il convient de les compléter par des annexes fonctionnelles comprenant 2 vestiaires, des sanitaires, un local pour le personnel du site.

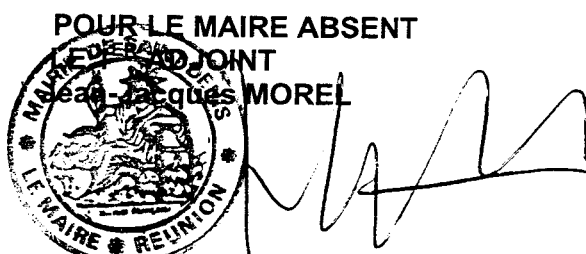
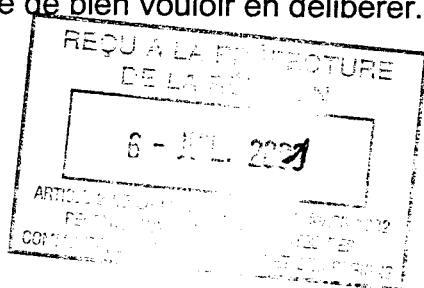
Le coût de la construction du bâtiment projeté d'une surface hors œuvre de 90 m<sup>2</sup> comprenant ces locaux est évalué à 640 000 F H. TVA ( 97.567,37 € H TVA).

Le Conseil Général a accordé pour cette opération une subvention de 500 000 F (76.224,51 € HT TVA) au titre du financement des équipements sportifs pour les collèges.

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet de construction d'un bâtiment annexe (vestiaires-sanitaires) aux équipements sportifs communaux proches du collège de Domenjod ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres et à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission Appels d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié, conformément à l'Article 104-I-2 du Code des Marchés Publics ;
- d'autoriser la signature du marché par moi-même ou mon Délégué ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/5-28  
du Conseil Municipal  
en séance du Mardi 26 Juin 2001**

**OBJET**

**CONSTRUCTION DE VESTIAIRES SANITAIRES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS  
DE DOMENJOD ( A PROXIMITE DU COLLEGE )**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER DES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-28 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Charles-Henri GERARD, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Sports / Jeunesse et loisirs / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve ce projet de construction d'un bâtiment annexe (vestiaires-sanitaires) aux équipements sportifs communaux proches du collège de Domenjod.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres et à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission Appels d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié, conformément à l'article 104-I-2 du Code des Marchés Publics.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL 2001

